

Droit de rétractation

1

De quoi s'agit-il ?

Après la conclusion d'un crédit à la consommation (par ex. un prêt à tempérament à des fins privées) auprès d'Argenta Assurances SA, à distance ou en dehors des locaux de la banque, un client (consommateur) dispose du droit de mettre fin au contrat sans frais et sans motif, durant le délai stipulé ci-après

Comment ?

En tant que client, et ce conformément à l'article 3 des conditions générales du prêt à tempérament, vous devez informer Argenta Banque d'Épargne SA par courrier recommandé du fait que vous souhaitez exercer votre droit de rétractation. Une lettre recommandée doit être envoyée à Argenta Banque d'Épargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, à l'attention de la Direction Crédits.

Vous pouvez utiliser à cet effet le modèle de formulaire que vous pouvez consulter ici. Cependant, l'utilisation de ce modèle de formulaire n'est pas obligatoire. Toute autre notification attestant clairement et sans équivoque de la volonté de se rétracter du contrat est autorisée. Veuillez toutefois à communiquer toujours toutes les données pour qu'Argenta puisse donner suite à votre demande de rétractation.

Quand ?

En tant que client, vous devez exercer votre droit dans les 14 jours calendrier suivant la conclusion du contrat de crédit. Dans tous les cas, la notification est réputée intervenir dans le délai imparti si elle est envoyée par courrier avant l'expiration dudit délai.

Frais ?

Le droit de rétractation est gratuit. En cas de rétractation, le client doit rembourser à Argenta Banque d'Épargne SA le capital et les intérêts courus sur ce capital à partir du jour de la mise à disposition du crédit jusqu'à la date de remboursement du capital, sans délai et au plus tard dans les 30 jours suivant l'envoi de l'avis de rétractation. Tous les paiements effectués par le client après la conclusion du contrat de crédit seront remboursés par Argenta Banque d'Épargne Sa dans les 30 jours suivant la rétractation.

¹ Le client dispose d'un droit de rétractation conformément au Code de Droit économique, article VI.54 et suivants, Contrats à distance relatifs aux services financiers et conformément au Code du Droit économique, article VII.83, Crédit à la consommation - droit de rétractation.

Rétractation Crédit à la consommation (prêt à tempérament)

Modèle de formulaire



Si vous souhaitez exercer le droit de rétractation, transmettez le présent formulaire dûment complété à :

*Argenta Banque d'Épargne SA
Direction Crédits
Belgiëlei 49-53
2018 Anvers*

Déclaration

Par le présent formulaire, je vous informe de ma décision de me rétracter de notre contrat relatif aux produits suivants ou à la prestation du service suivant :

.....
.....

Pour les modalités pratiques de la rétractation, l'article 3 des Conditions générales du Prêt à Tempérament s'applique par analogie.

Contrat de crédit

Prêt à tempérament.....
Date de conclusion du contrat.....
Nom(s) de l'(des) emprunteur(s)

Date et signature

Adresse du (des) client(s) :
.....
Date

Signature du (des) client(s)-emprunteur(s)